



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 113175

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la disparité des charges scolaires incombant aux familles. Dans l'enseignement public ou privé les parents doivent financer toutes les activités périscolaires, les sorties de classe et la cantine. Contrairement aux parents d'élèves de l'enseignement public qui paient rarement le prix réel de ces charges bénéficiant des aides spéciales des collectivités, ceux du privé subissent malheureusement souvent la totalité ces charges aux prix coûtant à moins de bénéficier d'aides spéciales de collectivités généreuses. Ces charges peuvent être difficiles à supporter pour certaines familles qui, pour des raisons tant géographiques qu'éducatives, ont fait le choix de l'enseignement privé. Aussi lui demande-t-il ce qu'il envisage de proposer pour encourager les collectivités locales à soutenir tant l'enseignement public que l'enseignement privé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113175

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7026

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)